



recel successora, meubles découverts après sig. acte

Par **lacoste**, le **22/10/2011** à **17:51**

bonjour,

nous venons de signer (3 enfants) l'état liquidatif de notre mère décédée. lors d'un testament elle avait désigné. notre frère légataire universel lui attribuant tous ses meubles pour une valeur de 16000.00 e. ces meubles ont disparus et donc ont été déduits de la masse à partager. donc je perçois 4 000.00 e de moins. en vérité c'est notre soeur qui a caché les meubles chez un voisin et lors de la signature de l'état liquidatif elle a voulu me frapper à 2 reprises pour que je me taise, donc motus. mon frère ne veut pas entamer une procédure trop couteuse. sur l'acte signé le notaire a écrit abandon des voies judiciaires. ai-je le droit de faire constater par huissier que c'est ma soeur qui a les meubles et dois je porter plainte et à qui ,merci pour voree réponse qui me sera très précieuse